

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTE-LOIRE**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JUST-MALMONT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	26

Séance du 3 avril 2024

N°24-04-25

Date de la convocation  
26 mars 2024**L'an deux mil vingt quatre  
et le trois avril**

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi salle du Conseil sous la présidence de M. GIRODET, Maire.

**Présents :**

M. Frédéric GIRODET, Maire ; Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, Adjoint ;  
Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON Conseillers Municipaux Délégués ;  
Mme Chrystelle BERTINELLI, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Maryline MOUNIER, Conseillers Municipaux ;

**Absents excusés avec pouvoir :**

Mme Dominique COLOMB qui a donné pouvoir à Mme Maguy FOULTIER  
M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à M. Jean FERNANDES  
Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à M. André MOLLE  
M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY  
Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER.  
Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Odile PRADIER.  
M Christophe PIOT qui a donné pouvoir à M Joseph BUGNAZET.

**Absents excusés sans pouvoir**

Anne VINSON

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance

**Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur Le Maire rappelle que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**AR Prefecture**043-214302051-20240403-RECRUADJOINT2ND-DE  
Reçu le 22/04/2024

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'assistant de direction auprès du Directeur Général des Services et des élus, Monsieur Le Maire indique qu'un assistant de direction va être recruté à compter du 12 juin 2024, à temps complet, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Aussi afin de pourvoir à cet emploi, Monsieur Le Maire propose :

**DE CRÉER** au tableau des effectifs de la collectivité un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 12 juin 2024,

**D'APPROUVER** la modification du tableau des effectifs en conséquence,

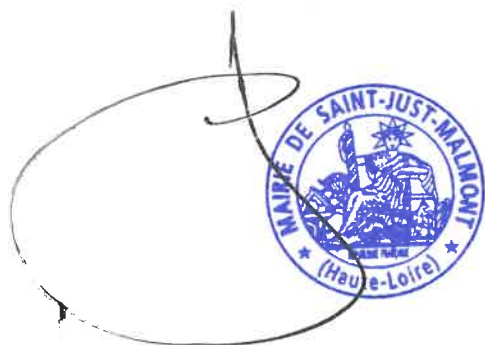
**DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce recrutement et de fixer le régime indemnitaire

Le conseil municipal, après délibération, **APPROUVE**, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits  
A Saint Just Malmont, le 3 avril 2024

Le Maire,  
Frédéric GIRODET

La secrétaire de séance  
M. David CHAUDIER



AR Prefecture

043-214302051-20240403-RECRUADJOINT2ND-DE  
Reçu le 22/04/2024